



HAL
open science

Mémoire, médiatisation et construction des identités

Olivier Pulvar

► **To cite this version:**

Olivier Pulvar. Mémoire, médiatisation et construction des identités. Etudes Caribéennes, 2006, Micro-insularité et dégradations des milieux marins: l'exemple de la Caraïbe, 5, 10.4000/etudescaribeennes.390 . hal-02054513

HAL Id: hal-02054513

<https://hal.univ-antilles.fr/hal-02054513>

Submitted on 1 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Mémoire, médiatisation et construction des identités

Olivier Pulvar



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/390>

DOI : 10.4000/etudescaribeennes.390

ISBN : 978-2-8218-0654-2

ISSN : 1961-859X

Éditeur

Université des Antilles

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2006

ISSN : 1779-0980

Ce document vous est offert par Université des Antilles – Service commun de la documentation



Référence électronique

Olivier Pulvar, « Mémoire, médiatisation et construction des identités », *Études caribéennes* [En ligne], 5 | Décembre 2006, mis en ligne le 15 décembre 2006, consulté le 01 mars 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/390> ; DOI : 10.4000/etudescaribeennes.390

Ce document a été généré automatiquement le 1 mars 2019.



Les contenus d'*Études caribéennes* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Mémoire, médiatisation et construction des identités

Olivier Pulvar

NOTE DE L'AUTEUR

Ce texte est tiré d'un Séminaire présenté à l'occasion d'un Colloque international sur la communication pour le développement organisé par l'Université de Douala du 26 au 30 avril 2005 au Cameroun. Il reprend en les développant des éléments de réflexion parus dans l'édition de Martinique du quotidien régional France-Antilles du 28-29 mai 2005, p. 8.

Introduction

- 1 L'appel au passé est une dimension privilégiée de la mise en récit par des sociétés soucieuses de produire leur identité nationale. Dans ces espaces nationaux culturellement de plus en plus hétérogènes, les enjeux liés aux choix de mémoire favorisent néanmoins des appropriations de l'histoire produisant des énonciations identitaires minoritaires.
- 2 La frénésie contemporaine pour se remémorer le passé est marquée par l'usage de moyens de communication de masse dont on interroge le rôle dans les organisations sociales. C'est que la médiatisation du fait remémoré intervient dans la lecture du passé (comme du présent) en tant qu'elle participe du faire histoire, et qu'elle témoigne de l'événement. Les médias participent aux processus de construction identitaire, car ils diffusent aussi la mémoire collective.
- 3 À ce titre, les ritualisations officielles de la reconnaissance du souvenir de la traite négrière transatlantique et de l'abolition de l'esclavage éclairent la fonction d'instauration d'une communauté que joue le travail de mémoire. Elles font intervenir des acteurs multiples qui usent notamment des moyens de communication de masse dans

les espaces publics nationaux concernés, voire dans le débat public international sur cette question. Quel rôle la médiatisation joue-t-elle dans la discussion publique sur le thème identitaire ?

1. De la nécessité de quelques repères

- 4 Lors de sa 31^{ème} session, la Conférence générale de l'UNESCO invitait l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer 2004, Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. Le 2 décembre 1949 déjà, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté la convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.
- 5 Depuis 1998, une Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition est célébrée chaque 23 août dans plusieurs pays. Cette Journée internationale fait référence à l'insurrection des esclaves de l'île de Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti et République dominicaine) du 22-23 août 1791 qui a entraîné le processus d'abolition de la traite négrière. Elle s'inscrit dans un projet interculturel lancé en 1994 (la route de l'esclave), qui lui-même, vise une meilleure connaissance du phénomène et de ses répercussions. Cette Journée souligne le caractère universel d'une tragédie de l'histoire de l'humanité par son ampleur dans l'espace et dans le temps.
- 6 La France occupe une place paradoxale lorsqu'il est question des esclavages, et de la traite négrière transatlantique notamment : elle est à la fois, le lieu de production idéologique de l'inégalité des races et celui de la promotion morale des droits de l'homme. C'est en effet sur le Code noir français¹ que se fonde la conception raciste qui a justifié la vente d'humains comme biens meubles. Dès le XVI^e siècle, comme d'autres puissances coloniales européennes, la France exploite ses colonies grâce à une main-d'œuvre servile importée d'Afrique subsaharienne. Oubli éclairé, selon l'esprit des Lumières (Weinrich, cité par Ricœur, 2000 : 82) ou bien, édification d'une réglementation à l'ombre de cette philosophie (Sala-Molins, 2003 : 222) ? En 1998 néanmoins, la République commémore le cent cinquantième anniversaire de l'abolition définitive de l'esclavage en France. L'événement vante les vertus de la patrie des droits de l'homme qui a montré l'exemple au reste du monde. Singulièrement, la situation des Antilles-Guyane françaises illustre divers aspects de la question².
- 7 Jusqu'à la départementalisation des colonies françaises d'Amérique (1946), ce sont des acteurs progressistes convaincus que l'assimilation³ est garante de l'égalité du droit avec les citoyens de la Métropole qui revendiquent une commémoration officielle. Dans les années 1960, les militants autonomistes et indépendantistes des Départements d'Outre-Mer (D.O.M.) se mobilisent pour obtenir ce qu'ils considèrent comme un droit légitime. Vingt ans après, la Gauche française au pouvoir inscrit le principe de cette commémoration dans une loi (1983). Il faut attendre encore une vingtaine d'années pour que le législateur reconnaisse la traite négrière, crime contre l'humanité (2001).
- 8 Dans les faits, les manifestations commémoratives se limitent surtout aux DOM concernés en raison du vide réglementaire persistant autour d'une commémoration nationale. Dix-huit ans après l'adoption de la loi de 1983, le décret devant fixer les conditions de la commémoration nationale n'était toujours pas intervenu ; la loi de 2001 qui dispose que le gouvernement, sur proposition d'un comité de personnalités qualifiées, fixe les grands

axes de la politique commémorative sur l'ensemble du territoire national et notamment, la date de la commémoration officielle, a tardé à entrer en application⁴.

2. Commémoration : essai de définition

- 9 Dans le champ des pratiques mémorielles, la commémoration se distingue de la célébration et de la rétrospection. La rétrospection, forme collective de la remémoration, prend généralement les traits de la nostalgie ; il s'agit de se remettre en mémoire un fait ou une personne. La célébration, elle, résulte d'une action organisée par laquelle un groupe tente de réactiver un événement ou une figure propre à le légitimer ; elle adopte plutôt la forme de la répétition. La commémoration, enfin, est ce mouvement par lequel une communauté (ré)assure son identité ; elle sollicite figures et mises en scène d'événements fondateurs. La première reste plutôt de nature sociale, la seconde est essentiellement politique, la troisième met en avant une dimension symbolique (Ory, 1993).
- 10 Rétrospection, célébration et commémoration peuvent cependant illustrer un même fait passé. Ce fait n'étant pas abordé sur un même plan, chaque pratique insistera sur une dimension distincte. Lorsque par exemple, en France, Yves Schœlcher, arrière-petit-neveu de l'abolitionniste, évoque Victor⁵, il s'agit de rétrospection ; lorsque les militants autonomistes et indépendantistes antillo-guyanais marquent d'une date spécifique pour chaque territoire les luttes d'émancipation des esclaves, on parlera de célébration ; enfin, lorsque la République reconnaît à ses Départements français d'Amérique le droit de célébrer l'abolition de l'esclavage, l'acte célébré est rapporté à la commémoration.
- 11 Chacune de ces pratiques mémorielles s'inscrit dans un registre symbolique même si elle ne lui accorde pas la même place. Comme l'a montré Halbwachs (1984), le travail de la mémoire place le sentiment d'appartenance dans un registre historique, sans pour autant le soustraire à la subjectivité. Qu'il s'agisse d'une famille, d'un groupe partisan, voire d'une société, la mémoire instaure la communauté, elle la fonde sur une unité et sur une légitimité, elle lui donne sens dans l'espace et dans le temps. Le bornage symbolique ainsi opéré par une sélection des ressources marquant les identités⁶, soulève moult questions quant aux usages de la mémoire et au projet de son image consensuelle. Alain Darré (1996 : 137) souligne l'ambiguïté de la démarche identitaire en ces termes : « (...) pour fonctionner, elle doit produire de la certitude et donc reposer sur l'outil des conditions de son émergence et de sa dimension largement mythique ».
- 12 Bien que la mémoire et l'histoire soient toutes deux des représentations du passé, on distingue généralement l'intentionnalité mnémonique (vraisemblance) de l'intentionnalité historique (exactitude). Si l'on convient que l'analyse du passé repose sur un souci de production de sens dont le projet répond à certaines préoccupations du présent, cette distinction est moins évidente. D'abord, les porteurs de mémoire participent de plus en plus au faire histoire et posent clairement la question de la source de l'information ; ensuite, comme la mémoire, l'analyse historique n'est pas exempte de choix dans la représentation qu'elle donne du passé. Acte de mémoire préparé (réapparition du passé) ou récit historique (connaissance du passé) correspondent chacun à une reconstruction du passé soutenue par des cadres sociaux qui la contraignent et l'orientent. La mémoire collective⁷ résulte donc moins d'une élaboration individuelle que d'un processus commun à tous (Candau, 1996 : 60-65).

- 13 Dans les sociétés contemporaines, la généralisation de la commémoration se caractérise par le passage d'une expression symbolique traditionnelle de la conscience nationale unitaire à une forme de régionalisation patrimoniale de la mémoire collective. L'usage différent du passé conduit un modèle célébrant des mémoires particulières à se substituer au modèle classique de célébrations vouées à la souveraineté de l'État-nation (Nora, 1992). Cette mutation mémorielle peut s'expliquer par des tentatives d'exorcisme dans des situations historiques marquées par la hantise de traumatismes subis (Rouso, 1987). Dès lors, comment le travail de la mémoire peut-il permettre une réarticulation harmonieuse des diversités stato-nationales ?

3. Le rôle de la médiatisation

- 14 Selon Nora (1974 : 210-212), l'événement est le point culminant de la circulation généralisée de la perception historique par le biais de l'actualité ; le présent est vécu par nos contemporains comme chargé de sens historique et pèse sur le faire histoire. Dans les sociétés démocratiques, ce sont les médias de masse qui portent à la connaissance du plus grand nombre la production de la chose arrivée. Reste à savoir si la chose est arrivée telle que le rapporte le récit médiatique.
- 15 On sait aujourd'hui que l'apparition des médias de masse favorisant la diffusion d'une culture de masse a servi la construction des identités nationales ; de même qu'on a observé, que le récit médiatique de type feuilleton s'est progressivement substitué au genre de l'épopée, que les productions audiovisuelles transmettent à leur public des émotions ressenties immédiatement et instantanément, ou encore, que les sources d'émission des médias se déterritorialisent avec le développement du satellite.
- 16 Précisément, la mise en public d'une manifestation visant à se remémorer des faits passés éclaire l'institutionnalisation de figures mémorielles au sein d'une mémoire historique nationale. Cette nature de la mémoire à laquelle participe l'objet de la manifestation se révèle à travers la présence de représentants de la nation, mais aussi, en considérant l'espace social dans lequel se tient la manifestation. La commémoration officielle se fait spectacle dont la couverture médiatique assure le succès ; l'événement est répercuté sur un public plus large que les seuls participants (Gensburger, 2002).
- 17 Certes, le rôle central de la médiatisation (notamment de la télévision) dans la vie publique contemporaine souligne l'intérêt porté à un sujet dans une société, en dehors des cercles militants et sympathisants. Mais le niveau de visibilité publique d'un fait indique aussi la capacité qu'ont les acteurs aptes à parler en son nom, à l'inscrire sur l'agenda public (Bonnafous, 2004 : 44) souvent, au prix de mises en scène servant la commémoration spectacle. De plus, les rapports que l'influence entretient avec la mémoire sont complexes, à l'intérieur d'un dispositif qui résulte lui-même de représentations particulières de l'histoire, ainsi que d'une anticipation stratégique des attentes mémorielles du public. Sur ce point, l'étude des débats à la télévision montre que ce sont différentes interprétations qui co-construisent le texte présenté, soit en filtrant et en instrumentalisant certains aspects de son contenu, soit en focalisant le commentaire sur un ou plusieurs de ses développements au détriment d'autres (Fleury-Vilatte, 2003)⁸.
- 18 Dans un contexte plus ou moins favorable au débat sur la question de la traite négrière transatlantique, la publicisation de la mémoire de l'esclavage en France ne laisse d'interroger entre silences et tapages médiatiques. Au moment où la République célèbre

le Cent cinquantième de l'abolition de l'esclavage, plusieurs associations se mobilisent pour porter différemment le débat sur la scène publique⁹ ; la réflexion qui aboutit au vote à l'Assemblée nationale d'une loi qui reconnaît l'esclavage crime contre l'humanité est portée par une parlementaire de Guyane. Si les médias nationaux accordent peu de place à ces deux événements dans leur traitement de l'actualité, il en est tout autrement de « l'affaire Dieudonné » ou de la polémique autour de l'essai Noirs dans les camps nazis qui leur donnent l'occasion d'interroger la place des noirs dans la société française¹⁰.

4. Les choix commémoratifs : enjeux

- 19 La commémoration interroge la production de sens accessible à une collectivité et, l'adhésion publique au message présenté comme unanime. Elle présente une conscience d'appartenance commune pouvant se heurter à des lectures différentes d'une histoire officielle. Elle se révèle par conséquent, autant un moyen de produire du consensus qu'un facteur de conflits. Le poids des tensions qui alimentent une représentation du passé à vocation collective indique ce qui, précisément dans ce passé pose problème.
- 20 Une analyse des dimensions de l'acte commémoratif rend compte de la différence de ce qui est vécu et transmis entre les acteurs qui commémorent. La divergence des lectures du fait commémoré s'explique par une différence culturelle engendrée par des quêtes identitaires antagonistes¹¹. Les entrepreneurs de la commémoration déterminent des choix de souvenirs suivant un projet global pour une communauté dont les aspirations sont supposées connues ; ils transmettent également leur propre vision du passé (Lastrucci, 1996).
- 21 Dans le cas de la commémoration de l'abolition de l'esclavage en France, le thème de la reconnaissance pose la hiérarchisation des mémoires. Une première interprétation met en avant l'acquis républicain de l'abolition (accès à la citoyenneté) ; une seconde se fonde sur le crime fondateur de peuples (droit à la réparation). Ces positions antagonistes sont réductrices, mais précisent toutefois, la différence des enjeux : se faire reconnaître dans le respect des principes fondateurs de la République pour les uns, se reconnaître dans une altérité à part entière pour les autres ; chacune fournit une position morale confortable à son camp (Calixte, 2004 : 16-24).
- 22 Peut-on éluder pour autant, la complexité des faits ? Et pour quel fonctionnement des organisations sociales ? En France, le débat public sur l'esclavage des Noirs et son abolition montre une discordance mémorielle autour d'un projet conçu dans une apparente unanimité. Les termes du débat s'exposent dans les hémicycles parlementaires lors des discussions sur les D.O.M. ; par exemple, la délimitation des faits reconnus par la loi de 2001 comme constituant le crime sont très largement définie, mais surtout, le caractère raciste de l'acte incriminé est évacué¹². La controverse fait rage dans les médias dès que l'actualité ramène à l'histoire douloureuse de ces départements et de leurs populations. La question de la visibilité des minorités en France ou encore, celle de l'égalité entre les DOM et la Métropole en offrent plusieurs illustrations.
- 23 Ailleurs, le problème se pose dans des termes similaires. Aux États-Unis, l'histoire de l'esclavage alimente les tensions entre Noirs et Blancs pour lesquels le contrôle de la mémoire historique est un enjeu à la fois politique, social, culturel, identitaire. En Afrique, des historiens mobilisent la mémoire de l'esclavage pour expliquer le sous-développement du continent, tandis que d'autres présentent des effets économiques

positifs de la traite. Les clivages mémoriels proviennent toujours de l'interférence avec des approches différentes des problèmes contemporains. Plus largement, les batailles de mémoires entrent dans les pratiques traditionnelles nationales. Un Etat cherche toujours à imposer un monopole de la mémoire légitime entre amnésie collective et devoir de mémoire. (Candau, 1996 : 72-76).

- 24 Enfin, les conflits de mémoires se structurent également autour de mémoire du conflit : « Dans son travail de production d'un imaginaire différentiel, le récit identitaire va transformer en ressources les expériences passées de domination et de lutte. La mémoire des faits de guerre prolongée par le culte des martyrs ancre la dichotomie de l'espace social ("eux"/"nous") en créant des images motrices aptes au réinvestissement identitaire » (Darré, 1996 : 133-134).

5. Entre combat nationaliste et émancipation citoyenne

- 25 Les enjeux qui entourent le passé esclavagiste de la France indiquent qu'il s'agit pour une communauté nationale d'assumer pleinement ce passé afin d'assurer son identité collective. Autrement, le système de représentation dominant fait face à des quêtes identitaires spécifiques dans lesquelles la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes fait place à une revendication des peuples à disposer de leur histoire.
- 26 Dans ces conditions, la mise en avant de la dimension mondiale du passé refoulé représente certainement un moyen de relever le défi du dialogue entre les cultures auquel la société française se trouve actuellement confronté.

BIBLIOGRAPHIE

Bonnafous S., « La journée internationale des femmes. Entre revendication et commémoration ». In Actes du 14^{ème} Congrès de la Société française des Sciences de l'information et de la communication, Questionner l'internationalisation : cultures, acteurs, organisations, machines, 2-4 juin 2004, Université Montpellier 3, Editions S.F.S.I.C., 2004 ; p.41-47.

Calixte S., « Signification et portée de la loi reconnaissant la traite négrière et l'esclavage des Noirs dans les possessions françaises d'outre-mer en tant que crime contre l'humanité », papier de recherche, C.R.P.L.C. (UMR C.N.R.S.), Université des Antilles et de la Guyane, 2004, 40 p.

Candau J., *Anthropologie de la mémoire*, PUF, QSJ, 1996, 127 p.

Chesnais R., (Introduction et notes de), *Le Code noir*, Paris, *L'esprit frappeur*, 1998, 62 p.

Cités, n° 25, Emmanuel Levinas, une philosophie de l'évasion, PUF, 2006, 206 p.

Darre A., « Usages du passé et insularités identitaires ». In Françoise Albertini et Dominique Salini (dir.), *Iles et Mémoires*, Corti, Università di Corsica Pasquale Paoli, 1996, p. 126-142.

- Fleury-Vilatte B., « Télévision et mémoire sociale ». In Didier Courbet et Marie-Pierre Fourquet (dir.), *La télévision et ses influences*, Bruxelles, Editions De Boeck Université, 2003, p. 123-131.
- France-Antilles, Cent cinquantième de l'abolition de l'esclavage, 1848-1998, hors série, mai 1998, 72 p.
- Gensburger S., « Les figures du juste et du résistant et l'évolution de la mémoire historique française de l'occupation », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 2-3, avril-juin 2002, p. 291-322.
- Halbwachs M., *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1984.
- Lastrucci M., L'évocation publique à Nantes de la traite négrière et de l'esclavage. De « Nantes 85 » aux « Anneaux de la mémoire », 1983-1994, Mémoire de maîtrise (dir. J.-C. Martin), UFR Sociologie et Histoire, Université de Nantes, 1996, 252 p.
- Nora P., « Le retour de l'événement », in Jacques Le Goff et Pierre Nora (dir.), *Faire de l'histoire. Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 1974, tome 1, p.210-228.
- Nora P., « L'ère de la commémoration », in Pierre Nora (dir), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, volume 3, 1992, p. 977-1012.
- Ory P., « La commémoration qu'on mérite », les lieux de mémoire, *Magazine littéraire*, n° 307, février 1993, p. 38-47.
- Ricœur P., *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Editions du Seuil, 2000, 675 p.
- Rouso H., *Le Syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, Paris, Editions du Seuil, 1987, 324 p.
- Sala-Molins L., *Le Code Noir ou le calvaire de Canaan*, PUF, 2003, 292 p.
- Sméralda-Amon J., *La racisation des relations intergroupes ou la problématique de la couleur. Le cas de la Martinique*, Paris, L'Harmattan, 2002, 526 p.
- http://www.unesco.org/culture/dialogue/slave/html_fr, (site Internet de l'UNESCO sur le projet « La route de l'esclave »)

NOTES

1. Le Code noir réglementait l'esclavage des Noirs dans les possessions françaises (Antilles, Mascareignes, Louisiane, Guyane). Promulgué par Louis XIV en 1685, il a été renforcé en 1724 avant d'être définitivement abrogé en 1848 par le décret d'abolition de l'esclavage.
2. Dans le programme des célébrations marquant l'année 2004, l'UNESCO a tenu un colloque international en Martinique sur le rôle de la femme à travers l'Afrique et la Caraïbe au 19^{ème} siècle, dans la lutte contre l'esclavage (17-18 mai 2004).
3. Le terme assimilation renvoie au régime constitutionnel de l'identité législative au sein de la République française. Il prévoit l'application des textes nationaux aux collectivités territoriales situées outre-mer. Suite aux diverses révisions de la Constitution, ce régime ouvre explicitement la possibilité d'adaptations « *tenant aux caractéristiques et contraintes particulières* » de ces collectivités (article 73).
4. Sur ce point, on consultera le débat ouvert par la revue *Cités* n° 25, parue aux PUF en 2006 (p.149-193).
5. Cent cinquantième de l'abolition de l'esclavage, 1848-1998, « Yves Schœlcher raconte Victor », *France-Antilles*, hors série, mai 1998, p. 72.
6. Objectiver une identité collective suppose soit, une démarche visant à « *revivifier des symboles admis afin d'entretenir le sentiment d'appartenance* » (groupes institués) soit, des actions qui « *opèrent*

des choix de symboles qui peuvent se révéler non pertinents c'est-à-dire faiblement agrégatifs » (groupes en quête de reconnaissance) (Darré, 1996 : 129-130).

7. Le concept de mémoire collective (Halbwachs) désigne « (...) *certaines formes de conscience du passé (ou d'inconscience dans le cas de l'oubli) apparemment partagées par un ensemble d'individus* » (Candau, 1996 : 60-61).

8. En France, la chaîne câblée Histoire a fait le choix de diffuser sans habillage particulier des moments historiques filmés (procès de Klaus Barbie et de Maurice Papon).

9. Le 23 mai 1998, ce sont environ 40 mille personnes qui défilent dans les rues parisiennes.

10. L'édition du 22 février 2005 du quotidien *Libération* fait sa une sur « Le malaise noir », tandis que l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* (semaine du 3 au 9/3/2005) propose un dossier intitulé « La vérité sur l'esclavage ». Durant cette même période, en pleine « affaire Dieudonné », la presse s'est également largement fait l'écho d'une polémique autour de l'ouvrage du journaliste Serge Bilé, nommé pour le Prix de France Télévision en 2005.

11. Considérant le couple usages sociaux de la mémoire/logiques identitaires, il y a autant de mémoires que de groupes qui les portent. Les sensibilités culturelles environnantes, la conjoncture politique ne sont donc pas absentes de l'évocation publique du passé.

12. On consultera l'analyse juridique de Calixte (2004 : 25-29). Notons que les relations intergroupes aux Antilles ne sont pas de type ethnique (malgré l'importance que revêtent les problèmes de couleur), mais plutôt de type racisant, « (...) *entendu que ces sociétés ne sont pas vraiment confrontées à des pratiques culturelles qui les atomisent et nuisent à une perception communautaire de leur vécu par leurs membres* » (Sméralda-Amon, 2002 : 56-57).

AUTEUR

OLIVIER PULVAR

Université des Antilles et de la Guyane ; Maître de conférences ; olivier.pulvar@martinique.univ-ag.fr